

Conditions Générales de Services (CGS)

Applicables à toutes les formations proposées par le MABD

Modalités d'inscription

- Votre inscription est à faire en ligne sur notre site internet, ou via un responsable de stage.
- Votre inscription sera prise en compte dès que la pré-inscription et le règlement seront effectués.
- Nombre de places limité pour chaque formation. Une liste d'attente sera réalisée en cas de besoin.
- Une confirmation avec les informations pratiques vous parviendra quelques jours avant le stage, au plus tard 5 jours avant le démarrage de la formation.

Annulation :

- Le MABD se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- En cas d'annulation de la part du MABD, les stagiaires inscrits seront prévenus au plus tard 3 jours avant la date initiale de démarrage de la formation, par téléphone et/ou mail.
- Si le stagiaire annule sa participation à la formation moins de 48h (jours ouvrables) avant le démarrage de celle-ci, ou s'il ne prévient pas de son absence, le règlement sera conservé par le MABD.

Tarifs et règlement des formations :

- 30 € / journée de formation pour les agricultrices, agriculteurs, conjoint(e)s collaborateurs, cotisant(e)s solidaires à jour de leur cotisation VIVEA, quand la formation est prise en charge par les fonds VIVEA.
- Un plafond annuel de prise en charge est fixé par Vivea à 2000 € / an. Si vous dépassez ce plafond, une participation pourra vous être demandée, dans la limite de 65 € / jour.
- 160 € / journée pour les salarié(e)s pris(es) en charge au titre de la formation professionnelle (OCAPIAT). Demande individuelle à faire à votre organisme de formation pour une prise en charge partielle ou totale des frais de formation. Devis fournis sur demande.
 - de 75 € / journée de formation pour les particuliers.
 - Chèques Vacances acceptés pour le règlement des frais de formation.

Adhésion :

- L'adhésion annuelle simple (1 personne) de 20€ est obligatoire pour participer à une formation du MABD, sauf si vous êtes déjà adhérent professionnel.

Personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH) :

Il est très vivement conseillé à toute personne à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH) de nous contacter avant toute inscription car nos formations comportent très fréquemment une pratique « terrain » (ex. visite de fermes) et cette séquence peut être inaccessible en fonction du handicap.

Modalités d'évaluation :

Les formations sont évaluées oralement tout au long de la formation et sous forme de fiche d'évaluation à remplir par les stagiaires à la fin des journées portant sur : la qualité de la formation et les moyens pédagogiques mis en place, leur niveau de satisfaction global, si la formation a répondu à leurs attentes, ce qu'ils en ont retiré, ce qu'ils pensent mettre en pratique sur leur ferme.

Coordonnées :

Vos coordonnées (téléphone, mail, CP) seront communiquées aux participants de la formation pour covoiturage (nous informer si vous ne le souhaitez pas). Votre mail sera inséré dans notre outil newsletter pour que vous soyez informé des formations organisées par le MABD (nous informer si vous ne le souhaitez pas). Elles ne seront pas communiquées à d'autres organismes. Vous ne pouvez pas les utiliser pour un autre usage.

Photographies :

Les photos prises lors de la formation pourront servir dans des outils de communication du MABD. Merci de nous informer si vous souhaitez que les clichés où vous pourriez apparaître ne soient pas utilisés.

Conditions extérieures :

- Le MABD se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les conditions météorologiques.
- Le MABD n'est pas responsable des problèmes éventuels qui pourraient arriver pendant les trajets liés à la formation.

Le financeur :

- Les conditions générales du contrat de prestation VIVEA s'appliquent pour toutes les formations du MABD recevant un financement VIVEA. Ces CGCP sont consultables sur le site de VIVEA et téléchargeables à l'adresse <http://extranet.vivea.fr/hapi/GeneralConditionsItem/Get/10>

Règlement intérieur : le stagiaire a pris connaissance du règlement intérieur. Le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation prévaut à celui du MABD. Ce document lui sera communiqué lors de la confirmation d'inscription.

CSFévrier2026